



## BIEN VIVRE ENSEMBLE

### COVID-19 : CONSIGNES PERSONNELS DE MAINTENANCE

**Les mesures ci-dessous ne remplacent pas les mesures de prévention habituelle et le port des "EPI métier".**

#### Dans les vestiaires :

- Organiser une prise de service cadencée pour permettre aux agents d'entretien de se changer dans le vestiaire en respectant les mesures de distanciation sociale.

#### Lors de la réalisation de travaux :

- Utiliser ses propres outils autant que possible.
- Dans le cas de l'utilisation d'outils et matériels (échelle, ...) communs, ceux-ci doivent être systématiquement nettoyés avant chaque utilisation à l'aide de serviettes papiers imbibées de solution hydro alcoolique ou de spray. Les serviettes usagées sont jetées dans un sac poubelle.
- Si les travaux sont réalisés avec d'autres personnes (collègues) une distance physique de 1.5m doit être respectée. Si le respect de cette distance n'est pas possible tous les intervenants doivent porter un masque « grand public ».
- Pour les travaux des entreprises extérieures une analyse du risque de transmission du Covid doit être effectuée et formalisée dans l'annexe covid du plan de prévention.
- **Le responsable des travaux devra s'assurer du respect des mesures définies régulièrement** afin de prévenir les risques de transmission du virus pour les personnels de l'université présent sur site.

#### Lors de la réalisation de travaux dans des sanitaires ou sur des canalisations d'eaux usées :

- Le port du masque, des gants et des lunettes de protection est obligatoire.
- Dans le cas où des postures contraignantes sont nécessaires à la réalisation des travaux (à genoux, allongé au sol...), le port d'une combinaison jetable sur les vêtements de travail est obligatoire. La combinaison sera ensuite enlevée en l'enroulant sur elle-même, puis jetée dans la poubelle des déchets non recyclables (se laver les mains après l'opération avec de l'eau et du savon, ou, à défaut, avec une solution hydroalcoolique).

#### Lors de l'utilisation du véhicule de service :

- Tous les passagers doivent se laver les mains avec de l'eau et du savon, ou, à défaut, avec une solution hydroalcoolique avant de monter dans le véhicule.
  - Le port du masque n'est pas obligatoire en cas de personne seule dans le véhicule.
  - Si plusieurs personnes sont dans le véhicule : toutes les personnes doivent porter un masque.
  - Le volant, commandes de clignotants, ceinture, levier de vitesse et poignées de porte intérieure et extérieure doivent être systématiquement nettoyés après chaque utilisation du véhicule à l'aide d'essuie tout imbibés de solution hydroalcoolique. Les essuies tout sont ensuite jetés dans la poubelle des déchets non recyclables.
- **Appliquer de la crème réparatrice sur les mains en fin de poste surtout en cas d'utilisation fréquente de gel hydro alcoolique**

*Prenez soin de vous et des autres.*

**Merci de respecter scrupuleusement ces consignes pour le bien de tous.**